



MUNICIPALITÉ CALIXA-LAVALLÉE

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2018

1. Préambule :

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. Octroi des contrats

- Contrat octroyé par appels d'offres publics (SEAO)

Contrat d'asphaltage :	Les Entreprises Cournoyer Asphalte	312 071,31\$
------------------------	------------------------------------	--------------

Mme Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire trésorière
Le 22 janvier 2020